COMMUNE DE
MÉRIGNIES
59710 MÉRIGNIES

Tél. 03 20 41 53 00
Fax 03 20 41 53 04
e.mail : mairie@merignies.fr
site : www.merignies.fr

MÉRIGNIES, le

Arrêté N° 2026- 125

portant interdiction

D'accès au terrain de football communal

arretemunicipal@districtdesflandres.fr

competitions@lfhf.fff.fr

Le maire de la commune de Mérignies,

Vu les articles L. 2212-2 et L. 2212-4 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le terrain de football communal est impraticable en raison des dernières conditions climatiques que ces circonstances imposent que soient prescrites les mesures de sûreté visant à prévenir les risques auxquels seraient exposées les personnes susceptibles d'accéder au terrain et afin de préserver ce dernier,

ARRETE

Article 1er -

L'accès au terrain de football (terrain 1 dit d'honneur) situé rue du bois Lambert est interdit aux joueurs et au public du 24 octobre 2026 au 31 décembre 2026 inclus.

Article 2 –

L'adjoint aux sports est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président de club de football.

Fait à Mérignies, le 23 octobre 2026

Le Maire,

PAUL DHALLEWYN

MAIRIE DE MÉRIGNIES
59710 - NORD